

Des écosystèmes naissent de la fonte des glaces

Forêts, landes ou lacs intacts apparaissent en raison du réchauffement, posant un enjeu de conservation

REPORTAGE

LES CONTAMINES-MONTJOIE (HAUTE-SAVOIE) - envoyée spéciale

Ici, on entre dans de nouveaux écosystèmes. Le glaciologue Jean-Baptiste Bosson désigne un versant couvert de forêt, en face du sentier qui grimpe au-dessus des Contamines-Montjoie (Haute-Savoie). Des mélèzes, des bouleaux, des aulnes. En 1850, le glacier de Tré-la-Tête, le quatrième plus important du massif du Mont-Blanc, descendait jusqu'au bas de la vallée. « Cette forêt a moins de deux cents ans, elle est primaire au sens écologique, explique Jean-Baptiste Bosson. L'humain n'a eu aucune influence sur les sols qui se sont développés ici, il n'a pas sélectionné les essences des arbres et ne les a jamais exploités. C'est quasiment unique en France. »

Des forêts, mais aussi des lacs, des landes, des zones humides ou des fjords : le projet Ice & Life, lancé en 2021 et piloté par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters-CEN74) s'intéresse à l'après. Que se passe-t-il après la fonte d'un glacier ? Qu'y a-t-il, dans ces zones libérées par les glaces ? Et surtout, comment protéger ces derniers espaces presque intacts de la planète ? En collectant des données naturalistes et des connaissances scientifiques sur ces zones encore très peu étudiées, l'équipe d'Ice & Life espère inciter à leur sauvegarde.

Perte inestimable

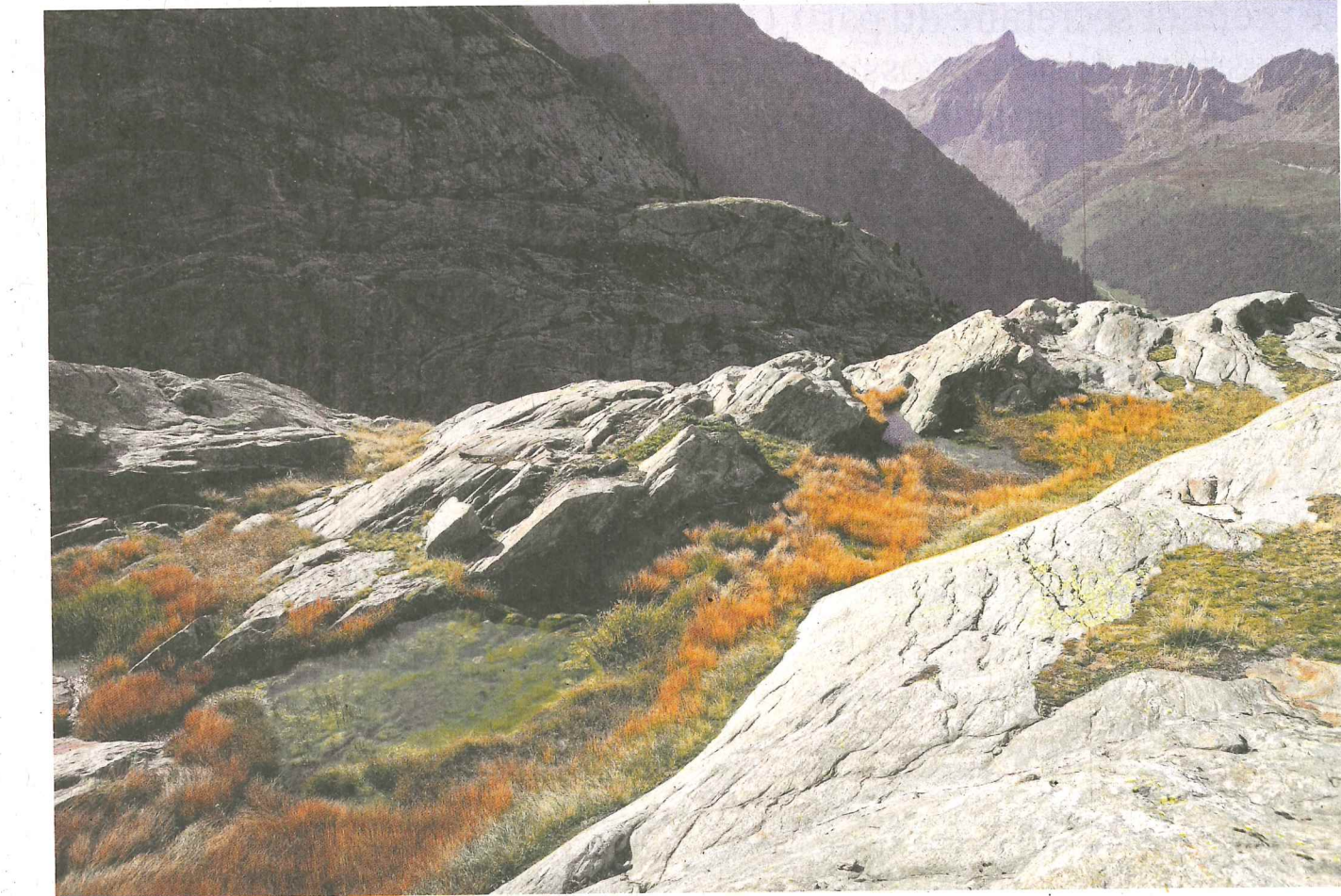
Quelques kilomètres au-dessus des mélèzes et des bouleaux, un bloc de « glace morte », détaché du glacier, achève de fondre au pied du Tré-la-Tête, qui s'étend derrière un éperon rocheux. Début octobre, il fait encore plus de 20 °C à 2 000 mètres d'altitude. Le front du glacier ne cesse de reculer : ici, il a laissé place à un lac, apparut il y a moins d'une dizaine d'années. Depuis 2014, le glacier a perdu environ 24 % de son volume, l'équivalent de plus de 30 000 piscines olympiques. Dans les Alpes françaises, selon les premiers résultats d'une étude encore non publiée, 400 kilomètres carrés ont été désenglacés depuis 1850.



Une perte inestimable, rappelle l'équipe d'Ice & Life : si elle s'intéresse aux écosystèmes émergents, elle souligne que la priorité est bien d'éviter la disparition des glaciers. Les quelque 210 000 géants blancs du monde et les calottes du Groenland et de l'Antarctique jouent un rôle fondamental dans la régulation du climat, du cycle de l'eau et pour le niveau des mers, mais fondent de manière très rapide – les glaciers des Alpes sont particulièrement affectés.

D'ici à 2100, entre 150 000 kilomètres carrés (km², la superficie du Népal) et 340 000 km² (celle de la Finlande) pourraient être désenglacés (hors calottes) en fonction des scénarios, selon une étude publiée en août dans *Nature*. Réalisée dans le cadre du projet Ice & Life, avec des chercheurs du CNRS, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et de laboratoires suisses, elle montre, à partir de modélisations, que 78 % de ces zones pourraient être terrestres, 14 % seraient des dépressions sous-marines et 8 % des zones d'accumulation d'eau douce.

« Jusqu'à présent, le puzzle n'avait que deux grosses pièces : les glaciers et les zones désenglacées, décrit Jean-Baptiste Bosson. Ce que nous essayons de faire, c'est de colorer ces pièces en montrant que là il y a une forêt, là une zone minérale, et de nommer les espèces qui s'y trouvent. C'est basique en écologie, mais c'est ainsi que l'on convaincra de l'intérêt de ces lieux qui pourront stocker du carbone, abriter de la biodiversité... »



Une zone humide apparue après le retrait du glacier de Tré-la-Tête (Haute-Savoie), le 9 octobre. SOPHIE RODRIGUEZ POUR « LE MONDE »

Et contribuer, aussi, à la régulation du cycle de l'eau. A l'échelle mondiale, au moins 80 000 à 200 000 nouveaux lacs pourraient apparaître. Dans les Alpes, ils seraient entre 200 et 900. Celui de Sarenne, au pied d'un glacier pour lequel des obsèques symboliques ont été organisées par l'association International Glaciological Society début septembre, près de l'Alpe-d'Huez (Isère), a été équipé de capteurs. Ils mesurent la température de l'eau (1 °C), l'oxygène et la luminosité (très faible). Dans ces conditions extrêmes, du zooplancton a déjà été observé. « On ne sait pas exactement comment le vivant fait pour arriver aussi vite, remarque Jean-Baptiste Bosson. On assiste à la naissance d'un nouvel écosystème. »

Géographe et chargé de projets chez Aster-CEN74, Kenzo Héas, ac-

compagné par deux écologues du conservatoire, a également réalisé des relevés faunistiques et floristiques sur 27 sites glaciaires des massifs du Mont-Blanc et des Aiguilles-Rouges. Il a consigné le nom des espèces observées dans de petits carnets à spirale – au moins 350 cette année, dont un papillon encore jamais observé en Haute-Savoie. Ces observations naturalistes inédites alimenteront les bases de données nationales. Au pied du glacier de Tré-la-Tête poussent la joubarbe des montagnes, la saxifrage faux orpin ou la linaira alpine, avec ses fleurs violettes à palais orangé.

Pour l'équipe d'Ice & Life, l'objectif est bien, à partir de ces connaissances scientifiques, de plaider en faveur de la protection des glaciers et des écosystèmes postglaciaires – seules 30 % de ces surfaces sont

aujourd'hui protégées au niveau mondial. Une action de conservation présentée comme « à faible coût, mais permettant d'immenses bénéfices écologiques ». « Ce sont actuellement des zones de très haute naturalité, donc on ne renonce à aucune activité en les protégeant, insiste Jean-Baptiste Bosson. Il s'agit de faire de la protection préventive des forêts, des landes et des fjords de demain, avant que des lobbys ne veuillent mettre la main dessus. »

Outre le dérèglement climatique, les pollutions et les espèces invasives, les auteurs de l'étude de *Nature* listent les principales menaces pesant sur ces écosystèmes : l'exploitation minière, le tourisme, la production hydroélectrique, la foresterie, l'agriculture, la pêche, la chasse. « On peut avoir le sentiment que les glaciers sont loin

des pressions, au milieu d'une nature magnifique et préservée, mais des convoitises peuvent très vite se faire jour, confirme Jean-Christophe Poupet, responsable du programme Alpes du Fonds mondial pour la nature, ONG partenaire du projet. On est encore en amont de la concrétisation de ces menaces, on peut donc agir et mettre en place des garde-fous sans attendre. »

La question des glaciers et de ces écosystèmes postglaciaires pourrait rapidement figurer à l'agenda politique, la France organisant début novembre un sommet international sur les pôles et les glaciers. Le ministère de la transition écologique est aussi appelé à introduire cet enjeu dans la stratégie nationale pour la biodiversité, qui doit être adoptée dans les prochaines semaines. ■

FERRINE MOUTERDE

Pas d'accord en Europe sur la réautorisation du glyphosate

Plusieurs pays dont la France se sont abstenus lors d'un vote vendredi, empêchant le renouvellement pour dix ans de l'autorisation

Rendez-vous en novembre. En 2017, la réautorisation pour cinq ans du glyphosate avait été obtenue d'un cheveu, l'Allemagne s'étant rangée en extrême dans le camp des Etats-membres favorables à l'herbicide controversé. La France, elle, était contre sa remise en selle. Six ans plus tard, les discussions sont toujours aussi compliquées. La proposition de la Commission européenne de reconduire jusqu'en 2033 la licence d'utilisation du glyphosate n'a pas obtenu, vendredi 13 octobre, la majorité qualifiée requise (55 % des Etats-membres représentant au moins 65 % de la population de l'Union).

L'Allemagne et la France se sont abstenues, mais leurs positions sont, par rapport à 2017, à front renversé. Alors que Berlin affiche une opposition à tout renouvellement du produit, Paris souhaite maintenir l'autorisation jusqu'en 2030 et assure vouloir l'inscrire dans une stratégie de restrictions des usages au niveau européen. D'autres Etats-membres – l'Autriche, les Pays-Bas, le Luxembourg – ont voté contre ou se sont abstenus, tandis que les pays scandinaves et d'Europe orientale, ou en-

core l'Espagne, sont favorables à la proposition de la Commission, selon nos informations.

Dans un communiqué, l'exécutif européen prend acte du vote et annonce qu'un comité d'appel se réunira dans la première quinzaine de novembre. En cas d'absence de la majorité qualifiée requise, la décision reviendra à la Commission elle-même. Le temps est compté, puisque la licence d'utilisation de l'herbicide, expire le 15 décembre.

Embarras au gouvernement

Outre-Rhin, la question du glyphosate est au cœur de tensions au sein de la coalition : les ministres de l'agriculture et de l'environnement sont tous deux pour l'interdiction, mais les libéraux sont favorables à sa reconduction. En France, le sujet a été rendu inflammable par la promesse d'Emmanuel Macron, en 2017, de « sortir du glyphosate » en trois ans. Le chef de l'Etat est, depuis, revenu dessus, mais la position de la France en faveur du renouvellement nourrit un certain embarras au sein du gouvernement – la position française n'a été officiellement détaillée que le jour du vote.

« Depuis trois à quatre ans, on a constaté, en se confrontant à la réalité, que pour un certain nombre d'usages, on était face à des impasses, et en même temps nous n'en avons pas rabattu sur le fait que partout où l'on pouvait sortir du glyphosate, il fallait le faire, explique au *Monde* le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc Fesneau. Cette tactique ne date pas d'aujourd'hui, et nous avons même mis en place des dispositifs qui encouragent les agriculteurs, par de la déduction fiscale, à réduire l'utilisation du glyphosate. »

La position de la France, ajoute M. Fesneau, est « une politique de gestion dans laquelle on n'édicte pas d'interdiction sans solution, mais partout où il est possible de réduire les usages au niveau européen, il faut le faire ». Le ministre de l'agriculture cite en particulier l'agriculture de conservation des sols, une pratique qui, dit-il, « nécessite l'usage de glyphosate » afin d'éviter le labour et favoriser le stockage de carbone. Selon l'Institut national de recherche en agriculture, alimentation et environnement, les surfaces conduites en agriculture de conservation occu-

pent environ 4 % de la superficie agricole utile française.

La France souhaite ainsi appliquer aux Etats-membres la stratégie mise en place au niveau national. Selon les estimations du ministère, la quantité de glyphosate épanchée en France aurait chuté de 27 % entre la période 2015-2017 et l'année 2022. Les chiffres ne sont toutefois pas encore publiés pour l'année 2022, fait-on valoir du côté de l'association Générations futures, qui attend cette publication avant de commenter les annonces du ministère.

Une telle réduction d'usage rétrograderait ainsi pour la première fois, en 2022, le glyphosate en deuxième position des herbici-

des les plus utilisés en France, derrière le prosulfocarbe, selon des chiffres provisoires divulgués par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). L'usage de cette autre substance vient d'être restreint en France par l'Anses, en raison de sa volatilité et des risques pour les enfants riverains des pulvérisations.

Selon l'eurodéputé Pascal Canfin (Renew), président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen, Bruxelles est peu disposé à revoir sa copie. « Il y a une grande différence de maturité du débat public sur la question en Europe, explique M. Canfin. Les pays baltes, par exemple, ou les pays scandinaves ne verraient aucun problème à réautoriser le glyphosate pour quinze ans sans restrictions. »

Selon une enquête menée en août par Ipsos dans six pays européens, 68 % des Allemands souhaitent l'interdiction du glyphosate sur le Vieux Continent, de même que 70 % des Français. Loin devant les Roumains (63 %), les Polonais (59 %), les Espagnols (57 %) et les Danois (52 %).

« Selon l'EFSA [Autorité européenne de sécurité des aliments], il y a suffisamment de zones grises [dans l'évaluation des risques du glyphosate] – en particulier l'absence de prise en compte des coformulants, les effets sur la biodiversité, le manque de certaines données – pour restreindre l'usage partout où c'est possible, ajoute M. Canfin. Notre position est d'étendre à l'Europe les restrictions. C'est plus cohérent avec l'avis de l'EFSA que ne l'est la proposition de la Commission. »

Pour l'eurodéputé, la position pivot de la France peut permettre de rallier Berlin et de négocier des conditions de réautorisation plus contraignantes, sans risquer une décision de dernier ressort de la Commission, qui ne pourrait être bloquée que par une majorité qualifiée. Le risque, selon lui, est une autorisation assortie de peu de restrictions d'usages au niveau de l'UE, dans laquelle les Etats membres pourraient s'ils le souhaitent mettre en place des contraintes sur leur territoire. Une mesure inéquitable, dit-il, « qui n'aurait aucun intérêt en termes de transformation du modèle agricole ». ■

STÉPHANE FOUART

« Partout où il est possible de réduire les usages au niveau européen, il faut le faire »

MARC FESNEAU
ministre de l'agriculture